

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.247

**Direction de
l'environnement -
cadre de vie -
construction :
complément
d'attribution de
subvention aux
associations - année
2011**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAÏ à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.247**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - CONSTRUCTION : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2011

Les conditions exceptionnelles de l'année 2011 ont permis de prolonger la durée de la campagne de plongées scientifiques dans les sources de la Touvre de fin août à fin octobre.

Grâce au travail de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), la traversée Lussac – Bouillant a été réalisée. Cette découverte est très intéressante pour la connaissance du fonctionnement des résurgences qui constituent la principale ressource en eau potable du GrandAngoulême.

En 2011, six campagnes de plongées ont ainsi pu être réalisées au lieu de trois initialement prévues ce qui entraîne un surcoût financier.

Le Président de la section régionale de la FFESSM qui a dirigé ces travaux, sollicite le GrandAngoulême pour l'attribution d'une subvention correspondant aux consommables (remplissage de bouteilles de plongée,..).

Nom de l'association bénéficiaires	Montant proposé	Objectifs/projets soutenus
Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous Marins (FFESSM)	2 000 €	Campagne de plongées scientifiques dans les sources de la Touvre.
Total	2 000 €	

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 novembre.2011.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1er décembre 2011,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € de la direction environnement – cadre de vie
– construction à la FFESSM.

D'IMPUTER la dépense au budget eau potable – article 6743.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011